

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 13 décembre 2021

Date de l'annonce publique : 06/12/2021

Date de la convocation des conseillers : 06/12/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	FLAMMANG, conseillère (excusée).	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	12
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2021-12-13 - 6.0	
Point de l'ordre du jour	6.0	
Objet	Contrat de bail relatif à la location de terrains agricoles.	

Le conseil communal,

Vu le contrat de bail avec M. Adam De Jong-Dielissen relatif à la location de la parcelle n° 788, sise à Roeser, et des parcelles 353/655, 344/1, 473/970, 801/2625 et 619/2641 sises à Bivange ;

Considérant que suite à l'achat de la parcelle n° 353/655 à Mme Deckenbrunnen (cf. acte n° 17614 du 15 juillet 2021 approuvé le 19 juillet 2021) que M. De Jong cultive et comme que ce dernier est aussi locataire de terrains agricoles appartenant la Commune la parcelle 353/655 est ajoutée à son contrat de bail existant approuvé le 17/12/2018 ;

Considérant que le loyer annuel est fixé à 2,20 € par are, soit à 213,10 € pour l'ensemble des parcelles ;

Vu la délibération du 17 décembre 2018 portant approbation des contrats de bail du 8 novembre 2018 relatifs à la location de terrains agricoles du domaine privé de la Commune de Roeser ;

Vu l'article 2/411/708211/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le contrat de bail du 28 octobre 2021 relatif à la location de terrains agricoles à M. Adam De Jong-Dielissen.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 17 décembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,